

ARRÊTÉ N° 2025-169

**Délégation de signature en l'absence du Maire à
Madame Christine MUSEUX - 6^{ème} maire adjointe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2024 portant élection de Madame Christine MUSEUX en qualité de 6^{ème} maire-adjointe,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024-027 du 28 mars 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire, notamment son article 4,

Vu l'arrêté n° 2024-057 portant délégation de fonction à Madame Christine MUSEUX, 6^{ème} maire-adjointe chargée des questions relatives au logement et à la lutte contre l'habitat indigne,

Considérant que le Maire, Monsieur Jean-François DELAGE, sera absent **du 31 mars au 6 avril 2025 inclus**,

ARRÊTE

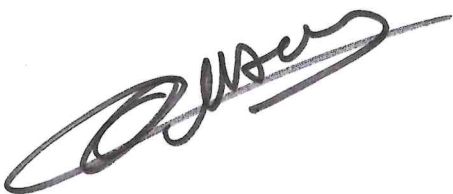
Article 1 : Madame Christine MUSEUX, sixième maire-adjointe, chargée des questions relatives au logement et à la lutte contre l'habitat indigne, remplacera Monsieur le Maire **du 31 mars au 6 avril 2025 inclus**, selon les modalités définies aux articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Madame Christine MUSEUX, sixième maire-adjointe, chargée des questions relatives au logement et à la lutte contre l'habitat indigne, exercera les attributions confiées au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, selon les modalités définies dans la délibération n°2024-027 susvisée.

Article 3 : Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- Au Préfet du Val-de-Marne,
- Au comptable de la commune,
- Et notifié à l'intéressée.

Spécimen de signature :



Fait au Kremlin-Bicêtre le 28 mars 2025

**Le Maire,
Jean-François DELAGE**



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250328-2025-169-AR
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025